

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LAFFREY



SEANCE DU 28 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-quatre juillet s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Faure.

<u>Date de convocation</u> : 24/07/2020 <u>Membres du Conseil municipal :</u> 11

<u>Présents</u>: Mr Philippe Faure – Mme Anne Mazzoli – Mr Denis Viscuso – Mr Frédéric Garcia – Mme Magalie Le Meur – Mr Daniel De Grandis – Mr Christian Collé – Mr Marcel Rolland.

<u>Absents</u>: Mr Dominique Roumat (procuration à Philippe Faure) – Mme Coline Delvoye (procuration à Frédéric Garcia) – Mme Dominique Rose (procuration à Denis Viscuso).

Mme Magalie Le Meur été nommée secrétaire laquelle est assistée par Mme Geneviève Jolly Defaite, Secrétaire de Mairie.

Date d'affichage: 03/08/2020

Compte rendu

Début du conseil 19h05

- Compte rendu de la séance précédente du 07/07/2020 :

Modification du compte rendu dans les questions diverses : Les propos écrits ne retransmettaient pas correctement les dires de Mme Mazzoli concernant l'embarcadère Nicolet et Mme Mazzoli souhaite une modification telle que :

« Mme Rose demande des informations sur la gestion de cet embarcadère. Mme Mazzoli explique que la famille Nicolet en a un droit d'usage, la commune est propriétaire. Ce droit d'usage limité dans le temps a été conservé par la famille Nicolet au moment du rachat du lac par la commune. L'usager peut librement user du bien, il se doit de le conserver et de l'entretenir. Une demande de cession de droit à la commune a été proposée à la famille, cette demande n'a pas abouti pour l'instant. »

Modification de la délibération n°32/2020 – Société le Vinceland – Demande de dégrèvement des redevances d'occupation du domaine public de Laffrey :

Seul le sujet du dégrèvement des redevances d'occupation du domaine public était à l'ordre du jour ; les points concernant la rupture de la convention faisaient partie d'une discussion, d'un débat et non d'un vote. De ce fait, cette demande sera resoumise au prochain conseil municipal pour prise en comte de la remarque.

<u>42/2020 – Délibération : Amortissement du compte 2031 – Budget général</u> M14.

En information préalable, l'intérêt de l'amortissement est le suivant : c'est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. La dotation d'amortissement s'impute en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Le compte 2031 concerne les frais d'étude effectués par des tiers en vue de la réalisation d'investissements (à titre d'illustration, l'étude de programmation concernant l'aménagement de la Prairie de la Rencontre).

Il appartient au Conseil municipal de fixer la durée d'amortissement de ces frais d'étude au maximum pour une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'amortissement sur une durée de 5 ans des frais d'étude effectués par des tiers en vue de la réalisation d'investissements.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>43/2020 – Délibération : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget général M14.</u>

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la commune qui est voté en équilibre par section, en dépenses et en recettes, par l'assemblée, soit :

Section de fonctionnement : 506 133.53 €
Section d'investissement : 283 071.27 €
Pour un total de : 789 204.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune de Laffrey (budget général M14) tel que présenté cidessus.

<u>44/2020 – Délibération : Vote du Budget Primitif du service de l'eau 2020-</u>M49.

Monsieur le Maire présente le budget primitif du service de l'eau 2020 qui est voté en équilibre par section, en dépenses et en recettes, par l'assemblée, soit :

Section de fonctionnement : 72 992.57 €
Section d'investissement : 21 370.39 €
Pour un total de : 94 362.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du service de l'eau de la commune de Laffrey (M49) tel que présenté cidessus.

Informations diverses:

Réception du courrier de Mr Jean-Jacques Defaite en date du 25/07/2020 : Suite à la lecture du dernier bulletin municipal, le journal des Frédeyards, il informe les habitants, que ce n'est pas lui qui a lancé une procédure d'annulation des élections municipales.

Recherche d'un conseiller municipal pour la défense :

En date du 16/07/2020, un courrier du Préfet adressé aux maires du département de l'Isère souhaite la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense. Madame Anne Mazzoli est candidate pour ce poste.

Travaux et équipements :

Monsieur le Maire informe qu'un devis pour des travaux de réfection de la signalisation horizontale de la traversée de Laffrey, a été signé à l'entreprise Proximark, les travaux sont prévus jeudi 30 juillet.

D'autre part, la commune vient de recevoir les 2 radars pédagogiques qui seront installés dans la semaine.